Annexe 5

L'ACCES AUX MASSIFS
En période de risque feux de forêts
En été, les espaces forestiers sont plus exposés aux risques d'incendie. Aussi, pour protéger les promeneurs et les sites, l'accès y compris par la mer, la circulation, la présence de personnes dans les massifs forestiers et les travaux à proximité sont réglementés par l'arrêté préfectoral n° 13-2018-05-28-005 du 28 mai 2018 pour la période du 1er juin au 30 septembre.
Vous entrez dans une Zone d'Accueil du Public En Forêt (ZAPEF)
Zonage
Vert
Jaune
Orange
Rouge
NIVEAU DE RISQUE AUJOURD'HUI
Niveau de risque Vert
Accès autorisé

COMMUNE DE LA BARBEN
AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
ENTREPRISE :
N° :
DATE :